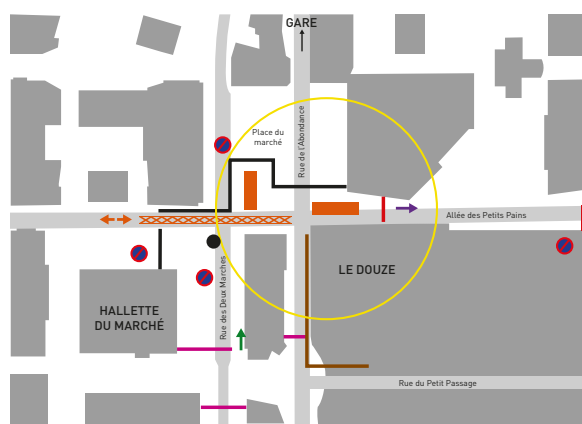


Fermeture de l'Allée des Petits Pains

La grue servant à la construction du nouvel équipement socio-culturel « Le Douze », sera retirée lors d'une opération de démontage qui aura lieu lundi 17 mai et mardi 18 mai 2021. Pendant ces deux jours, l'allée des Petits Pains sera fermée à la circulation de la rue de l'Aven jusqu'à la rue de la Bastide.

LUNDI 17 MAI

L'entreprise installera une grue mobile sur la place du marché. Cette grue mobile servira à démonter la grue du chantier, en commençant par sa flèche, qui sera déposée à terre avant d'être démembrée puis retirée. Lors de cette manipulation, la flèche survolera pendant plusieurs minutes les habitations. Un périmètre de sécurité de 50m autour de la zone de survol sera mis en place.



Informations pratiques - Lundi 17 mai

- La rue des Deux Marchés et la rue de l'Abondance seront fermées à la circulation de 7h à 15h de la rue du Petit Passage jusqu'à la place du Marché.
- Les commerces seront inaccessibles de 7h à 15h.
- Les accès aux logements de la rue des Deux Marchés seront maintenus. Il est conseillé aux habitants de rester à l'intérieur de leur logement et de ne pas sortir sur les balcons ou terrasses.
- Un homme trafic sera positionné devant la hallette du marché afin de gérer les flux.
- Une partie de la place du Marché et l'allée des Petits Pains seront fermés à la circulation afin de permettre le passage des camions. Un accès sera toutefois autorisé pour les résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées. Il sera interdit de stationner au croisement de la rue de l'Aven et de l'allée des Petits Pains afin d'assurer un accès pompier pour la résidence.

MARDI 18 MAI

Le reste de la grue sera démontée dans la journée. La grue mobile et les barrières seront retirées en fin de journée.



Informations pratiques - Mardi 18 mai

- La rue des Deux Marchés et la rue de l'Abondance seront partiellement fermées à la circulation mais l'accès aux commerces de la rue de l'Abondance sera maintenu.
- Un homme trafic sera positionné devant la hall du marché afin de gérer les flux.
- Une partie de la place du Marché et l'allée des Petits Pains resteront fermées à la circulation. Un accès sera toutefois autorisé pour les résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées. Il sera interdit de stationner au croisement de la rue de l'Aven et de l'allée des Petits Pains afin d'assurer un accès pompier pour la résidence.